Luqman H., imam pakistanais de Villiers-le-Bel, jugé pour apologie du terrorisme : trois fois prononcée, son expulsion n'a jamais été exécutée

25/11/2020 à 22h12



RÉCIT – Le cas de Luqman H., qui doit comparaître pour «apologie du terrorisme», démontre à quel point il est difficile d'expulser les étrangers en situation irrégulière.

Au-delà du procès de Pontoise, l'affaire de l'imam de Villiers-le-Bel a une autre dimension peut-être plus embarrassante encore. Luqman H. n'aurait en effet jamais dû diffuser ses messages pour la bonne et simple raison qu'il aurait dû avoir quitté la France depuis de longues années. De l'avis d'un spécialiste, son cas est même emblématique *«du parcours d'un homme qui fait tout pour rester sur le sol français et des difficultés d'expulser les étrangers en*

situation irrégulière».

Tout commence en Hongrie en 2015 quand le Pakistanais, né en 1987 à Gujranwala (province du Pendjab), demande l'asile. Quand son dossier est rejeté, l'intéressé a déjà gagné la France, où il arrive en octobre. En vertu du règlement de Dublin, il devait toutefois reprendre le chemin de Budapest. Mais la Cour européenne des droits de l'homme a annulé tout transfert de «Dublinés» vers la Hongrie en arguant des mauvaises manières des autorités locales. En 2016, Luqman H. dépose une demande d'asile en France.

(…) Le Figaro

Il est reproché à Luqman H. trois vidéos en ourdou postées en septembre sur son compte TikTok – désormais supprimé. Dans l'une d'elles, il déclarait notamment : *«Les musulmans sont toujours prêts à se sacrifier pour leur prophète»*. Dans une autre, il félicitait l'auteur présumé de l'attaque devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo*, survenue en plein procès des attentats de janvier 2015.

Le Figaro